

**ARRETE
D'INTERDICTION D'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL
DU SAINT VINCENT**

Arrêté n° 2024- 063

Nous, Olivier LEPRETRE, Premier-Adjoint de la commune de Maule

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes,
Considérant qu'il importe de prévenir par des précautions convenables tout accident,
Considérant que les conditions climatiques de ces derniers jours ont rendu le terrain impraticable

Vu l'état du terrain,

ARRETONS

ARTICLE 1 - Il est interdit, **LE SAMEDI 16 MARS ET DIMANCHE 17 MARS 2024**, de jouer sur les terrains de football du Saint-Vincent

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain-en-Laye,
- Monsieur CACHIA et Monsieur François LEGUERRIER (gardien Radet)

- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES
41, Avenue des 3 Peuples – Bâtiment D
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
FAX – 01 80 92 80 31

- **Match et entrainement du week end du 16 et 17 mars 2024**

Pour toutes les équipes

- 1 exemplaire aux Services Technique Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Le 11 mars 2024



Olivier LEPRETRE
Pour le Maire par délégation,
Le 1^{er} Maire Adjoint

